

2025-09/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur François CAVALLIER, Maire**

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Isabelle DERBES (Pouvoir à Christiane TANZI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 18

VOTANTS : 20

CREATION DE L'IMPASSE BLAISE PASCAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 254-1 relatés aux pouvoirs de police du Maire en matière de voirie et de dénomination des voies ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant que l'opération de construction de quatre logements situés sur la parcelle identifiée section I , parcelles N°1482-1483-1487-1488 a été achevée et réceptionnée ;

Considérant que la voie de desserte de ces habitations, jusqu'à présent sans nom, doit être créée et dénommée pour permettre l'identification précise des nouvelles adresses,

Considérant que la proposition de dénomination "**Impasse Blaise Pascal**" a été étudiée et approuvée par le conseil municipal, respectant les règles locales en vigueur.

Considérant que le plan de numérotation proposé, conforme aux usages (numéros pairs à droite, impairs à gauche en partant de l'entrée de la voie), est joint à la présente délibération en annexe ;

Le conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la création d'une nouvelle voie nommée « impasse Blaise Pascal » telle que figurée au plan cadastral joint en annexe.

L'ATTRIBUTION des numéros de voirie pour les quatre nouveaux logements qui est fixée conformément au plan de repérage annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'installation de la signalétique horizontale et verticale indiquant le nom de la voie et les numéros attribués.

AUTORISE la dénomination de l'impasse Blaise Pascal

AUTORISE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération, accompagnée de ses annexes, à l'ensemble des services concernés, le service du cadastre, les opérateurs de réseaux (électricité, eau, gaz, fibre optique) et le Conseil Départemental pour intégration dans le plan départemental.

- Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance